

COMMANDE

Toute commande suppose que le commanditaire accepte le contenu de la formation, dont il s'engage à avoir pris connaissance via la fiche de présentation de formation.

La commande ne sera effective qu'à compter de la réception de la convention de formation signée.

CONVOCATIONS

Les convocations nominatives des apprenants sont adressées au commanditaire 10 jours avant le début de la formation, sur demande. Il appartient au commanditaire de s'assurer de l'inscription de ses salariés ou bénéficiaires et de leur présence à la formation.

SUIVI DE PRESENCE

Des attestations individuelles de présence seront remises aux apprenants en fin de formation. Sur demande, une copie pourra être fournie au commanditaire.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une évaluation de la qualité de la formation par les apprenants et par le commanditaire est remise en fin de formation.

Ces documents font l'objet d'une analyse qui permet de mesurer la qualité des formations dispensées et de réajuster ces formations, au besoin.

FACTURATION

A l'issue de la formation, une facture est établie et sera adressée au commanditaire. Notre facture est à régler au plus tard 1 mois après réception.

ANNULATION FORMATION

En cas d'absence d'un ou de plusieurs apprenants, la prestation commandée sera facturée en totalité.

En cas d'annulation de la formation par le commanditaire dans les 7 jours précédant la date prévue de la formation, la prestation commandée sera facturée en totalité, sauf si le commanditaire s'engage par avenant à un report dans les 3 mois.

En cas d'annulation à l'initiative de Cassiopea (cas de force majeure), nous nous engageons à proposer une nouvelle date dans les 3 mois suivant la date initialement prévue de la formation.

DELAÏ DE RETRACTATION

Le commanditaire peut annuler la commande de formation dans un délai de 10 jours après réception par Cassiopea de la convention signée.

REGLEMENTATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'association Cassiopea traite des données personnelles concernant les stagiaires participant aux formations qu'elle propose. Ces données personnelles sont destinées à assurer l'ensemble de la gestion des sessions de formation et sont, en particulier, nécessaires à l'établissement d'attestations de formation, ainsi qu'à l'établissement d'un bilan annuel de l'activité de formation remis à la DIRECCTE.

L'association Cassiopea demeure le seul destinataire de ces données personnelles.

Le responsable de traitement est le Président de l'association. Les personnes habilitées à traiter ces données personnelles sont les suivantes : la direction de l'association, les personnes en charge des actions de formation et le référent protection des données.

Les données ainsi traitées sont conservées pour une durée limitée, mentionnée dans le registre de traitement des données personnelles de l'association, auquel les stagiaires peuvent avoir accès par l'intermédiaire du référent protection des données. Au-delà de ces durées, les données les concernant sont supprimées de manière sécurisée.

Les stagiaires disposent d'un droit d'accès aux données traitées les concernant, et de rectification. Ils peuvent contacter le référent protection des données ou la direction de l'association Cassiopea (29 rue de Metz 24000 Périgueux) afin d'exercer leurs droits.

Chaque stagiaire peut également s'opposer aux traitements des données qui le concernent, pour des motifs légitimes.

Nom et fonction du représentant de l'organisme commanditaire :

Cachet de l'organisme :

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :